

N° 105 LE PUBLIPHOBIE 1^{er} - 11-2007

« Pourquoi pleurer après l'or quand on a le tulipier ? » (Proverbe indien.) Dernier numéro paru : 1^{er}-9-2007 (18^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. sect. » : renvoi à une section du présent numéro.)

I ■ Collectif des déboulonneurs : Amiens et Évreux entrent dans la danse (17 h 30 de garde à vue, procès en mars)

Le Collectif des déboulonneurs (V. sect. VIII), né à Paris et entré en action fin **novembre 2005** (LP n° 91...), a de nouveau barbouillé, fin septembre et fin octobre. Extension au niveau national en cours (bienvenue à Amiens et Évreux !). Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Septembre 2007. Le 29, à 12 h, à **Lille** (pl. Phil.-Lebon et 31, r. de Béthune), 5 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés (de slogans antipublicitaires bombés à la peinture) par 2 militants, devant 40 pers., dont 2 journal. et 1 polic. en civil, ainsi que des enfants sortant de l'école voisine. Interprétation du « Barbouilleur ». Tout cela sous la pluie. Art. avec photos dans *La Voix du Nord* et *Nord Éclair* du 30. Le 28, à 19 h, à **Paris** (2, r. d'Alésia), 3 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés par 7 militants, devant 50 pers., dont 2 ou 3 journal. et 15 polic. Interprétation du « Barbouilleur ». Les militants ont passé 1 h 30 au commissariat central du 13^e arr. (144, bd de l'Hôpital). La radio Europe 2 avait annoncé l'action.

Octobre 2007. Le 26, à 19 h, à **Amiens** (r. Jean-Catelas, en face de l'église Saint-Jacques), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été barbouillé par 2 militants, devant 70 pers., dont 10 polic. et 2 journal. Fanfare. Interprétation du « Barbouilleur ». Les 2 militants ont fait 17 h 30 de garde à vue, refusé le prélèvement de leur ADN et de leurs empreintes digitales, et d'être photographiés ; leur procès devrait avoir lieu le 20 mars 2008. Action annoncée par *Le Courrier picard* la veille et le jour même ; entretien demandé par la radio Chérie FM ; art. dans *Le Courrier picard* (avec photo) et *L'Union* du 27. Le 27, à 16 h, à **Évreux** (angle fg Saint-Léger/chem. de Val-Iton), 2 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés par 3 militants ; 20 autres pers. ont bâché 2 aubettes d'arrêt de bus et 1 panneau de 8 m², et enveloppé un obstacle urbain de l'affich. Clear Channel d'un film plastique sur lequel elles ont ensuite bombé des slogans antipublicitaires. Ce, en présence de 2 journal. Une voiture de police qui passait par là est repartie aussitôt, sans conséquences. Art. (avec photo) dans *Paris-Normandie* du 29 et dans *Eure Infos* du 31 (gros titre et photo à la une). Le 26, à 19 h, à **Paris** (angle bd de Bercy/r. Corbineau), 3 panneaux des affich. CBS et Clear Channel ont été barbouillés par 7 militants, devant 70 pers., dont 2 élus (Jean-Christophe Mikhaïloff, Parti radical de gauche ; Jean-François Pellissier, Alternatifs, en écharpe tricolore) et 20 polic. Interprétation du « Barbouilleur ». Les militants ont passé 2 heures au commissariat central du 14^e arr. (114, av. du Maine).

Photos et comptes rendus détaillés : www.deboulonneurs.org.

II ■ Bâches publicitaires sur les monuments historiques : c'est parti !

Depuis le 1^{er} octobre 2007, les afficheurs français ont le droit de recouvrir de bâches publicitaires les monuments en réfection. Mais ils attendent avec angoisse de voir si les habitués défenseurs du patrimoine et de l'esthétique de la France vont attraper des boutons ou fermer les yeux... pour la bonne cause ! Ou les deux à la fois. Les barbouilleurs ont du pain sur l'échafaudage...

III ■ Un élu barbouille, des associations bâchent (Paris, septembre 2007)

Le 2 septembre 2007, Sylvain Garel, élu vert du XVIII^e arrondissement de Paris, pour dénoncer l'agression publicitaire perpétrée contre la butte Montmartre, quartier pourtant protégé, a entièrement barbouillé de vert deux panneaux publicitaires de 4 x 3 m récemment posés par l'afficheur Avenir (JCDecaux) dans le haut de la rue Lepic. (Source : *Le Parisien*, 3-9-2007.)

Le 25 septembre 2007, Résistance à l'agression publicitaire, Paysages de France (V. sect. VIII) et d'autres associations, pour dénoncer le scandale de l'affichage défilant et lumineux, ont bâché pendant une heure un panneau de l'afficheur JCDecaux près du métro Ménilmontant. La chaîne France 3 était là, qui a ensuite diffusé les images de l'action dans son journal régional.

IV ■ Mairie de Paris et révision du règlement de publicité : adoption du projet (27 septembre 2007)

(1) La septième et dernière réunion du groupe de travail, à l'œuvre depuis quatre ans (LP n°s 76, 82, 84, 88, 92, 103) sous la direction de l'adjoint au maire chargé de l'Urbanisme (J.-P. Caffet), a eu lieu, à l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2007. Les travaux du groupe, qui ne devaient pas dépasser l'année 2004, ont donc abouti, avec trois ans de retard. Comment ne pas voir dans cette lenteur l'effet, notamment, de l'indifférence générale de la population face à l'agression publicitaire dont elle est pourtant la victime ? À croire que cette agression est commise suivant un mode progressif conçu pour endormir les consciences. Si 500 personnes plutôt que 50 avaient bien voulu assister aux diverses manifestations antipublicitaires, peut-être en eût-il été autrement. Les autorités ont besoin du peuple : aidons-les !

(2) Le futur règlement local de publicité (RLP), élaboré sous les influences conjuguées des associations antipublicitaires (Résistance à l'agression publicitaire et Paysages de France [V. sect. VIII] au premier chef), de quelques élus verts et des afficheurs, a été voté par les membres du groupe de travail ayant voix délibérative : quelques maires d'arrondissement, et quelques représentants de la Ville et de l'État. En voici l'essentiel :

(3) Interdiction des panneaux de plus de 8 m² (abolition de fait du format 12 m², dit « 4 x 3 ») ; interdiction dans dix ans (en 2017) des panneaux de 8 m² implantés sur domaine public ; interdiction des publicités lumineuses sur les toits, des écrans à plasma ou à diodes électroluminescentes scellés au sol, des enseignes lumineuses sur les bâtiments haussmanniens, des publicités sur les vitrines, des panneaux à moins de 50 m des écoles, des véhicules publicitaires ; intervalle d'au moins 25 ou 60 m (selon la zone) entre deux obstacles urbains ; interruption du défilement des affiches entre minuit et 7 heures du matin ; interdiction totale de la publicité dans certains quartiers comme la butte Montmartre et les quais de Seine.

(4) Les afficheurs craignent que ce projet, s'il était officialisé, ne nuise à leurs intérêts (près de 60 % des panneaux devraient être supprimés). Les associations, quant à elles, inquiètes de voir se généraliser le procédé du défilement des affiches (instabilité visuelle, augmentation [20 % ?] du nombre de messages, gaspillage énergétique), en revanche crient victoire face à l'abolition du sinistre format traditionnel de 12 m² (né il y a un siècle avec le métropolitain) ; elles espèrent que la province suivra sur ce point l'exemple de Paris ; elles regrettent enfin que n'ait pas été abordé le problème des bâches-enseignes qui peuvent atteindre des centaines de mètres carrés : oubli d'autant plus paradoxal que l'abolition, immédiate, des panneaux de 12 m² et, dans dix ans, des panneaux de 8 m² équivalait à une dénonciation officielle du gigantisme publicitaire : la laideur des grands formats est reconnue !

(5) Selon le calendrier prévu, ce projet de règlement devait être soumis à la commission départementale des sites le 30 octobre, adopté solennellement par le Conseil de Paris le 17 décembre, promulgué en 2008, avant d'entrer en application deux ans plus tard (la loi accordant ce délai aux afficheurs pour se mettre en conformité). Mais...

(6) Dernière minute – À cause d'un recours administratif déposé, courant octobre, par des afficheurs auprès de la préfecture, la commission des sites, qui se réunit sous l'autorité du préfet de Paris, n'a pu le faire le 30 comme prévu. La capitale n'est décidément pas près de voir naître son nouveau règlement de publicité. Le suspens continue. Et le matraquage aussi.

V ■ Plainte contre X de JCDecaux au Mans

L'afficheur JCDecaux a porté plainte contre X, au Mans, après la dégradation de quinze de ses panneaux publicitaires – des obstacles urbains – dans cette ville, début 2007. L'afficheur-pollueur, qui réclame 1 800 euros de dédommagement, reproche aux auteurs des faits d'avoir volé des affiches, coupé l'électricité assurant l'éclairage de quatre panneaux, brisé la vitre de deux panneaux. La gendarmerie n'a eu aucun mal à identifier X : il s'agit de militants antipublicitaires et non-violents de l'Ouest, qui non seulement assument leurs actes de désobéissance civile (ils nient être responsables des bris de vitre) mais encore ont fait la une de l'actualité régionale au moment de leur action (grand article dans *Ouest-France* du 22 mars 2007, illustré par des photos où on les voit, le sourire aux lèvres, ouvrir les obstacles urbains de l'afficheur-délinquant JCDecaux ; reportage, le 23 mars, dans le journal télévisé régional de France 3). Détail intéressant : plusieurs desdits obstacles étaient illégaux. L'un des militants (Pierre Humeau) a été convoqué par la gendarmerie et entendu le 25 octobre 2007. Autre détail intéressant : le militant interrogé avait été autorisé par cinq de ses compagnons de combat à donner leur identité aux gendarmes. L'affaire est entre les mains du procureur.

VI ■ Paysages de France libère Privas, Ambert, Payrin-Augmontel et Villars

Privas (Ardèche) – Le 9 août 2005, Paysages de France (V. sect. VIII) demande à l'afficheur CBS de démonter plusieurs publicités de grand format en infraction. Le 24, l'afficheur répond qu'il n'a de comptes à rendre qu'aux « seules autorités compétentes ». En mars 2006, l'association saisit le préfet et le procureur de la République. Démarches restées sans suite, mis à part le démontage d'un panneau scellé au sol de plus de 10 m de hauteur. Le 9 juillet 2007, l'association saisit le tribunal administratif de Lyon. Les 1^{er} et 6 septembre, plusieurs publicités de grand format sont démontées.

Ambert (Puy-de-Dôme) – Paysages de France avait porté plainte contre l'afficheur CBS, auprès du procureur de Clermont-Ferrand, pour dix panneaux installés illégalement dans le parc naturel régional Livradois-Forez. Ces panneaux ont alors été démontés. L'afficheur a par ailleurs été condamné le 27 septembre 2007 par le tribunal de Vanves pour avoir violé le Code de l'environnement.

Payrin-Augmontel (Tarn) – *Idem* (démontage et condamnation) pour cinq panneaux installés dans le parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Villars (Loire) – Le 8 août 2005, Paysages de France saisit le préfet au sujet de nombreux panneaux en infraction et demande au maire d'abroger un arrêté illégal créant une zone de publicité. Aucune suite, ni du préfet ni du maire. Le 24 avril 2006, l'association dépose une requête devant le tribunal administratif de Lyon. Le 17 août, le préfet se décide à prendre des arrêtés contre les contrevenants (Avenir-JCDecaux, CBS, Clear Channel et Horizon). Le 25 septembre 2007, il est quand même condamné pour n'avoir pas donné suite immédiatement aux demandes de l'association ; le maire aussi est condamné par le même tribunal.

VII ■ Agenda

23 novembre 2007, Amiens, Paris... : barbouillages du Collectif des déboulonneurs.

8 décembre : journée nationale de déversement de prospectus (pour protéger les boîtes aux lettres). Renseignements : R.A.P.

VIII ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* (la revue de l'environnement mental) : 11, pl. Croix-Pâquet, 69001 Lyon ; tph. 04 72 00 09 82 ; tcp. 04 78 28 57 78 ; internet : www.casseursdepub.org.

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; deboulonneurs@no-log.org ; www.deboulonneurs.org.

- La Meute (réseau contre la publicité sexiste) : 163, r. de Charenton, 75012 Paris ; internet : www.lameute.fr.

- Paysages de France : M.N.E.I., 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tph.-tcp. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.free.fr>.

- Résistance à l'agression publicitaire (R.A.P.) : 53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes ; tph. 01 43 28 39 21 ; tcp. 01 58 64 02 93 ; internet : www.antipub.net.

IX ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 104 numéros parus (12 euros, port et enveloppe compris).

X ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 6 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 105 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tph. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)